

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11582
19 décembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 DECEMBRE 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAK AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter ce qui suit à votre connaissance :

Le 16 décembre 1974, le Cabinet du chef d'état-major général irakien a publié une déclaration concernant deux avions irakiens volant à haute altitude dans l'espace aérien irakien, au nord de l'Irak, qui ont été abattus par des missiles Hawk fabriqués aux Etats-Unis, fournis aux forces armées iraniennes et utilisés par ces dernières les 14 et 15 décembre 1974.

Le Conseil de sécurité a été informé à diverses reprises d'actes d'agression que l'Iran commet périodiquement contre l'Irak, et dont le dernier en date a été le bombardement de la région de Qala Diza les 29, 30 et 31 octobre 1974 par des canons lourds de 175 mm et de 203 mm, également de fabrication américaine, fournis aux forces armées iraniennes et utilisés par ces dernières. L'origine de ces engins et missiles n'est guère difficile à déterminer : seuls les Etats ayant des forces armées régulières et des ressources financières considérables peuvent acheter et utiliser des armements lourds de ce type.

Depuis qu'il a abrogé unilatéralement le traité frontalier de 1937 entre les deux pays, l'Iran, avec l'appui des forces impérialistes, n'a cessé de se livrer à toutes sortes d'agissements attentatoires à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Irak, que ce soit sur sa frontière orientale ou dans ses eaux nationales, intervenant dans les affaires intérieures de l'Irak sous divers prétextes, faisant fi de toutes les coutumes internationales et violant la Charte des Nations Unies, les principes du droit international et les dispositions du traité de 1937. En poursuivant cette politique, l'Iran est parfaitement conscient du fait qu'il se rend coupable d'agression envers un Etat voisin indépendant qui est l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

L'Irak tient à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les graves conséquences des empiètements et actes d'agression commis par l'Iran contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Irak, conséquences d'une telle portée qu'elles menacent la paix et la sécurité dans la région.

Le Gouvernement de la République d'Irak s'est déclaré résolu et déterminé à sauvegarder l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays et à préserver l'intégralité de ses droits. Le Gouvernement irakien tient le Gouvernement iranien et ceux qui le soutiennent pour responsables des conséquences et résultats des empiètements et actes d'agression commis par ce dernier.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République d'Irak auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Abdul Karim AL-SHAIKHLY

